



Nantes, le 01/01/2015

Destinataires :

Aux arbitres concernés
Aux correspondants d'arbitrage des clubs

Copie pour information :

P. ETRILLARD, Président du Comité
Membres de la CDA

Objet : Conduite à tenir en cas d'absence d'arbitre sur rencontre + de 16 ans

A Tous les clubs départementaux

**Madame la Présidente, Chère Amie,
Monsieur le Président, cher Ami,**

Suite à des dossiers traités la saison dernière, nous nous permettons de rappeler les procédures à suivre en cas de défaillance d'arbitres.

Lors d'un match officiel, plusieurs cas sont à envisager :

a) - Défaillance d'un des deux arbitres : l'arbitre présent arbitre seul.

b) - Défaillance des deux arbitres :

- 1- S'il y a un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre, solliciter son concours.
- 2- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout autre arbitre officiel présent.

Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est ceux ou celui de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.

Nota : Ces arbitres doivent impérativement être licenciés et titulaires d'un timbre arbitre en cours de validité (indiqué sur la licence joueur).

- 3- A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Le remplacement des arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

En cas de non respect des procédures, le match sera perdu par pénalité pour les 2 équipes.

c) – Blessure d'un des arbitres au cours de la rencontre : l'autre arbitre continue seul jusqu'au terme du match. Toutefois, si après avoir reçu des soins, l'arbitre blessé retrouve une intégrité physique lui permettant d'officier à nouveau, il pourra reprendre sa place à l'occasion d'un arrêt du temps de jeu.

d) – Blessure des 2 arbitres au cours de la rencontre : Appliquer la procédure b (défaillance des 2 arbitres avant la rencontre) pour que le match aille à son terme.

Dans tous les cas, nous invitons les officiels responsables d'équipe à demander la licence d'arbitre qui doit être au millésime de la saison en cours pour éviter tout problème (l'arbitre doit être actif dans Gesthand).

Nous vous souhaitons une excellente saison et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Amitiés sportives.

Copie pour information : Membres CDA –

Pascal JOULAIN Président de la CDA

On est tous handballeurs

Comité de Handball de Loire Atlantique

44, rue Romain Rolland BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

☎ 02 40 46 00 39 📠 02 40 46 00 59

@ comite44@handball-france.eu

🌐 www.handball44.eu

